

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022-09/3/13 DOSSIER N°5287	COMMISSION N° 3	CP - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET BÂTIMENTS
---	----------------------------	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

RAPPORT : LES RENDEZ-VOUS DU TOURISME A VÉLO - PRISE EN CHARGE DE
FRAIS

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget

Rapporteur : M. Franck FOULON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP30/09/2022/3/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide de donner un mandat spécial à Madame Marie-Christine BUNLON pour sa participation aux "Rendez-vous du tourisme à vélo", évènement organisé sur deux jours, qui regroupait la Conférence nationale du tourisme à vélo (le jeudi 23 juin), mais aussi la septième rencontre nationale annuelle "Accueil Vélo" (vendredi 24 juin matin) et enfin l'Assemblée générale et le conseil d'administration de France Vélo Tourisme (vendredi 24 juin après-midi).

- autorise le remboursement des frais engagés par Madame Marie-Christine BUNLON et résultant de l'exécution de ce mandat, à hauteur d'un montant maximum de 602,20 € incluant l'inscription à cette manifestation, les frais de déplacement jusqu'à Orléans (aller-retour et frais de péage), l'hébergement pendant deux nuits à Orléans et le paiement du parking de l'hôtel ;

- dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 930.202, article 6238.

Mme Marie-Christine BUNLON, élue bénéficiaire, n'a pas pris part au vote.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET